

Modernisation des états financiers : produire l'annexe des comptes annuels selon le nouveau règlement ANC 2022-06 - Workshop

Mettre en œuvre le nouveau règlement de modernisation des états financiers pour la présentation de l'annexe des comptes annuels

PUBLIC

Comptables – Responsables comptables – Collaborateurs de la fonction comptable et financière – Experts-comptables – Chefs de mission et collaborateurs en cabinet d'expertise comptable – Toute personne contribuant aux travaux d'arrêté des comptes de son organisation

PRÉ-REQUIS

Participer aux travaux de clôture des comptes annuels

NIVEAU D'EXPERTISE

Perfectionnement

LES POINTS FORTS

Apprentissage par l'action avec des cas pratiques ciblés

Valeur ajoutée des échanges et du partage d'expériences entre participants

Possibilité de combiner plusieurs ateliers pour un parcours d'apprentissage complet

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la

Code
702898

Durée
3 heures / 3 heures

Tarif Inter*
450 € HT

**Repas inclus (en présentiel)*

Objectifs pédagogiques

- Structurer l'annexe des comptes annuels selon les nouvelles dispositions du règlement ANC 2022-06

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur reçoit vos objectifs de progrès.

Structurer l'annexe des comptes annuels selon les nouvelles dispositions du règlement ANC 2022-06

- Mise en pratique à travers un atelier de 3 heures :

Identifier les nouvelles rubriques de l'annexe par rapport à la structure de l'annexe antérieure

Utiliser les préconisations de l'ANC en matière de présentation des rubriques de l'annexe

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

A noter

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.

- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service
 - ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.



Prochaines sessions

...

A DISTANCE

- 10 Sep. 2026
- 2 Déc. 2026

